



Non résidents : envoi étalé des « avis d'imposition 2018 » sur les revenus 2017

Les premiers avis d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2018 (revenus 2017) ont été mis en ligne sur le site www.impots.gouv.fr, « Votre espace particulier », entre le 24 juillet et le 17 août 2018, ou adressés par courrier à compter du 19 juillet 2018.

Le traitement des déclarations d'impôts des non-résidents est susceptible de se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2018. La mise à disposition des avis d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2018 pour les revenus 2017 peut donc s'étaler jusqu'à la fin du mois de décembre 2018, avec une date limite de paiement adaptée à la date de mise en recouvrement et donc postérieure au 15 septembre 2018.

Vous ne devez donc pas vous inquiéter si vous n'avez pas reçu votre avis d'imposition au cours de l'été.

En revanche, si fin décembre 2018 vous ne pouvez toujours pas accéder ou n'avez pas reçu votre avis d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, contactez le SIPNR via votre messagerie sécurisée "Votre espace particulier" ou par téléphone.

Vous pouvez accéder au calendrier détaillé sur le site impots.gouv.fr dans votre "espace Particulier" à la rubrique "Consulter".

Consulter votre calendrier
fiscal

